

## Bornage amiable

Par **souli14**, le **22/08/2015** à **08:33**

Bonjour

Mon voisin a demandé un bornage à l'amiable fait par un géomètre

Le procès verbal en découlant mentionne que le mur et grillage délimitant la propriété appartient à ce voisin et donc non mitoyen

Ce mur existait lors de l'acquisition en 1978

L'acte de propriété indique que le mur séparatif avec l'autre voisin est mitoyen mais pas d'indication sur ce mur

Comment vérifier les données indiquées dans le PV ?

Je ne sais pas si je dois signer ce PV ne connaissant pas les conséquences ?

Que se passe-t-il si je refuse ?

Vaut-il mieux un mur mitoyen ou séparatif sachant que

Ce voisin va construire une maison

Quelqu'un peut-il m'aider ? Merci d'avance